



**Lettre d'information aux usagers du service de l'assainissement collectif couvrant le périmètre des communes de Saint Didier, Le Beaucet et le quartier Saint Philippe pour Pernes les Fontaines.**

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons par la présente lettre vous informer des problèmes de fonctionnement que rencontre la station d'épuration de Saint Didier et des dispositions qui ont été, et qui sont actuellement mises en œuvre pour corriger au plus vite cette situation.

Tout d'abord, nous tenons à insister sur l'importance que nous attachons au respect des réglementations qui régissent notre action et notamment en matière d'environnement. Soyez assurés que nous regrettons vivement que la station ne donne pas encore pleinement satisfaction. Cependant, nous travaillons tous très activement pour mettre un terme définitif aux problématiques restantes, sachant que nous nous devons de le faire en respectant les procédures en cours.

Il faut rappeler que cette situation résulte du fait que la société qui était en charge de la mise en œuvre du procédé de traitement des eaux usées a été déclarée en liquidation judiciaire avant la fin des travaux de construction en 2012.

Malgré toutes les dispositions qui ont pu être mises en œuvre à l'époque, nous avons subi des dysfonctionnements dus à des malfaçons.

Dans ce contexte nous avons engagé une procédure en justice et un expert a été en charge d'établir les causes des désordres, de proposer les modalités de réparation et de répartition des charges qui en résultait. De nombreux travaux ont donc été réalisés à ce titre entre 2013 et fin 2015.

Les principales causes des désordres ayant été identifiées, nous avons dû lancer une deuxième expertise début 2016, toujours en cours, pour aller encore plus loin, et protéger les intérêts des usagers. Nous procédons actuellement à la mise en œuvre des travaux nécessaires au rétablissement du bon fonctionnement de la station d'épuration.

Nous ajoutons que toutes ces interventions sont placées sous le contrôle des services préfectoraux en charge de la police de l'eau et que tout est mis en œuvre pour assurer la continuité du traitement des eaux usées pendant les travaux en limitant tous les risques de rejet d'effluents non traités au milieu naturel.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés dès la fin de ces travaux, et vous prions d'agréer Madame, Monsieur l'expression de nos sentiments distingués.



Le Président, Le Maire de Saint Didier Le Maire du Beaucet Le Maire de Pernes les Fontaines

  
Jérôme BOULETIN

  
Gilles VEVE

François ILLE

  
Pierre CASPER

